

Extension aux États membres non participants l'application du Pericles IV, programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux monnayage 2021–2027

2018/0219(APP) - 18/05/2021 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 689 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, une résolution législative sur le projet de règlement du Conseil étendant aux États membres non participants l'application du règlement établissant un programme en matière d'échanges, d'assistance et de formation pour la protection de l'euro contre le faux monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV), et abrogeant le règlement (UE) n° 331/2014

Le Parlement a donné son approbation au projet de règlement du Conseil qui vise à étendre le règlement établissant le [programme Pericles IV](#) aux États membres où l'euro n'est pas la monnaie officielle. Les entités de ces États membres qui constituent des autorités compétentes pourront bénéficier d'un financement au titre de ce programme.